



**SYNDICAT CGT
BASE INTERMARCHÉ
Rochefort-sur-Nenon**

**REUNIONS CE - DP
MARS 2017
La CGT vous informe**

ACTIVITE DU CE

Réservez votre samedi 10 juin pour le concours de pêche du CE à Foucherans.

N'oubliez pas de commander vos parfums avant le 4 avril, vos places pour la foire comtoise avant le 27 avril. Un catalogue de produits Tupperware est à votre disposition au local CE, commande à faire avant fin avril.

FUTURE BASE DE ROCHEFORT : OÙ EN EST-INTERMARCHÉ ?

La direction de Rochefort refuse de communiquer.

Un CCE extra ordinaire devrait avoir lieu en avril sur le Plan de Transformation Logistique : en saurons-nous plus ? A moins que la direction nationale fasse des annonces au CCE, cette semaine !

La CGT a rappelé à la direction que les salariés de Rochefort sont prêts à se battre si la direction décide de les transférer à des centaines de Kms de Rochefort comme elle l'avait prévu en 2012 vers Belfort. Le personnel de Rochefort est dans la souffrance de ne pas connaître son avenir : les salariés doivent savoir à quelle sauce Intermarché a décidé de les croquer !

Selon nos informations de ce jour, lors du dernier conseil de la communauté d'agglomération du Grand Dole du 23 mars, deux délibérations ont été votées en vue du projet de la future base : une pour engager les études préalables à la réalisation d'une voirie d'accès à la future base et une pour les fouilles préventives sur la parcelle destinée à la voirie.

**ATTENTION, rien n'est acquis tant que la base n'est pas construite!
Pour la CGT, la sauvegarde de l'emploi
sur Rochefort est primordiale.**



PREPARATION

Les élus DP ont alerté la direction sur le ras de bol, le mal être des préparateurs à qui la direction en demande de plus en plus ...

Vu notre demande justifiée, d'une information consultation sur le test de la préparation semi collective en CCE et au CE, la direction dit maintenant que ce n'est **ni un test ni un projet mais une procédure de préparation spécifique dans le cadre du modèle base sec** et que le CE doit juste être informé mais non consulté ! A quoi servent le CE et le CHSCT, si nous ne sommes pas consultés sur les modifications des conditions de travail : on se moque vraiment de nous !

La direction dit à qui veut l'entendre que les modifications faites sur base sont sur le modèle base sec comme par exemple le changement de la zone piétonne que nous trouvons plus dangereuse mais bizarrement sur la nouvelle base de Bourges, la zone piétonne est côté quai !



ACCIDENT DE TRAVAIL SUR LA BASE

Suite à la suppression du cahier des accidents bénins du fait de sa mauvaise tenue notamment par la direction, **la CGT a demandé qu'une procédure soit mise en place rapidement et que tous les salariés sachent comment procéder en cas d'accidents bénins.**

En attente, sachez que pour le moindre accident (chute, petite coupure...) **vous devez prévenir un Sauveteur Secouriste du Travail (SST)** qui est une personne formée et chargée d'effectuer les gestes de premiers secours en cas d'accident du travail. Dans tous les services, la liste de SST doit être affichée. **Vous devez aussi prévenir votre chef d'équipe ou chef de service** afin que la direction fasse une déclaration d'accident du travail. Pour information, une petite chute le matin peut avoir des conséquences importantes dans les jours suivants et si vous ne prévenez personne, **votre arrêt ne pourra pas être pris en AT** (Accident du Travail). Si la direction refuse de faire une déclaration : prévenez un élu CGT ! **Tout salarié doit être protégé dans l'entreprise !**

FOUILLE DES VESTIAIRES ET CADENAS POUR LES CASIERS

Suite à notre intervention concernant la fouille des vestiaires, la direction a été rappelée à l'ordre par l'inspection du travail qui a demandé qu'en cas de nouvelle fouille, **elle sollicite systématiquement et dès le début de la fouille, des personnes témoins afin de respecter l'article 19 du règlement intérieur.** Et oui, il n'y a pas que les salariés qui doivent respecter le règlement intérieur, la direction aussi !

De plus, l'inspection du travail a demandé que la direction fournisse un cadenas à tous les salariés afin que les casiers puissent être fermés sans à avoir à engager de frais. Pensez à demander à votre responsable, un cadenas comme le code du travail le prévoit article R4228-6 ! La CGT va veiller à ce que cela soit respecté !

Les REVENDICATIONS CGT

La CGT a demandé :

- La suppression du travail du samedi les périodes creuses de l'année : de novembre à mars. Le travail peut être lissé sur les 5 jours de travail.
- Que la direction fasse cadeau de la journée de solidarité et de la journée travail aux salariés prévus le samedi et dont la direction prévient le vendredi du manque de travail
- Que l'affichage des congés payés soit fait dans tous les services avant le 1^{er} avril comme la loi le prévoit
- Que la direction prévienne le passage des colis en manquant lorsque l'allée est inaccessible pour différentes raisons : allée glissante, AT....
- Que l'ancienneté soit respectée pour le passage du CACCESS 5 : la direction refuse

Le syndicat CGT de la base maintient son appel à un débrayage illimité de 0 à 24 h tant que nos revendications ne sont pas prises en compte

NOUS EXIGEONS

- Une augmentation des salaires digne d'un groupe comme les Mousquetaires avec la reconnaissance de l'ancienneté
- Un 14^{ème} mois à la place de l'intéressement et un supplément d'intéressement pour 2016
- Passage de 35 h à 32 h avec maintien du salaire
- salaire à l'embauche à 1800 €
- Une productivité non imposée
- remise en place de la subrogation
- Le respect des accords signés, des usages, du temps de repos journalier et hebdomadaire...
- La présentation de la cartographie nationale et la garantie d'une nouvelle base à Rochefort...



Retrouvez ce tract du 29 mars 2017 sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://rochefortcgt.canalblog.com/>